

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CCAS DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-deux, le premier décembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-quatre novembre deux mil vingt-deux.

Nombre de membres en exercice : 13

Membres présents : M. Thierry BONTE – M. Bruno POLLEZ – Mme Dominique QUINART – M. Christophe GAQUIERE – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY – Mme Christiane MEURILLON – M. Jean-Paul COCQUEEL – Mme Isabelle VERGER – M. Philippe MAZELIE – Mme Anne-Sophie LIAGRE – Mme Thérèse DUPONT.

Absents excusés : Mme France DECLERCK – Mme Nathalie MASSON.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle VERGER.

N° 2022-13 - Objet : Constitution d'un groupe de travail pour la mise en place d'un règlement de l'aide sociale facultative.

Rapporteur : Monsieur le Président.

Les aides du CCAS sont délivrées actuellement sur la base de la délibération fixant les barèmes d'admission à l'aide sociale facultative. Monsieur le Président propose de mettre en place un règlement de l'aide sociale qui permettrait à la Commission permanente d'attribution des aides facultatives d'agir de façon plus précise, plus pertinente au regard des situations à traiter et du contexte économique et social.

Le règlement des aides sociales facultatives pourrait ainsi répondre à une double finalité :

- servir de base aux décisions individuelles qui pourront être prises,
- constituer un guide d'informations pratiques à destination des demandeurs, tout en leur précisant leurs devoirs et garantir leurs droits.

Il s'adresserait aux élus, aux agents de la mairie, ainsi qu'aux intervenants sociaux le cas échéant en relation avec les verlinghemmois en difficulté.

La formalisation d'un règlement intérieur des aides sociales facultatives du CCAS pourrait s'appuyer sur des principes :

- de lisibilité : le règlement permettrait à la population verlinghemmoise d'identifier de manière lisible les aides qu'elle peut solliciter. Il apporterait au demandeur les informations sur les droits, les conditions d'éligibilité, les modalités de constitution d'une demande, la liste des pièces justificatives, la procédure de décision, les possibilités de recours.
- de proximité : le règlement contribuerait à rendre plus proche et plus accessible le CCAS. La mise en œuvre de ce règlement pourrait faciliter la relation d'accueil, pourrait améliorer l'information, l'orientation et l'écoute.
- d'amélioration continue : adaptation et ajustement des aides sociales facultatives attribuées à partir de l'observation des besoins et des demandes, des évolutions du contexte socio-économique et de l'évaluation des actions, ce qui pourrait contribuer à la qualité et l'amélioration continue du service rendu aux habitants.

Pour ce faire, Monsieur le Président propose de constituer un groupe de travail qui aura pour mission de proposer un projet de règlement qui sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré,

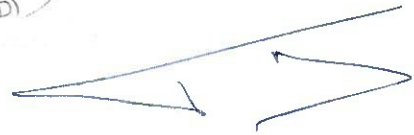
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Approuve la constitution d'un groupe de travail pour la mise en place d'un règlement de l'aide sociale facultative ;
- Désigne les membres du groupe de travail comme suit : Madame France DECLERCK, Madame Christiane MEURILLON, Madame Thérèse DUPONT, Madame Virginie HUGBART-DELANNOY, Monsieur Jean-Paul COCQUEEL ;
- Charge le groupe de travail de préparer le projet de règlement qui sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

La secrétaire de séance,
Isabelle VERGER.



Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme
Le Président,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la transmission en
Préfecture le ... 19.12.2022
et la publication le ... 20.12.2022
Le Président, Thierry BONTE.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Verlinghem CCAS

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CCAS_2022_13
Date de la décision :	2022-12-01 00:00:00+01
Objet :	Constitution d'un groupe de travail pour la mise en place d'un règlement de l'aide sociale facultative
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.2 - Aide sociale
Identifiant unique :	059-265906115-20221201-CCAS_2022_13-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-265906115-20221201-CCAS_2022_13-DE-1-1_0.xml	text/xml	928
Nom original :		
del_ccas_2022_13.pdf	application/pdf	129987
Nom métier :		
99_DE-059-265906115-20221201-CCAS_2022_13-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	129987

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2022 à 09h59min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2022 à 09h59min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2022 à 09h59min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2022 à 10h05min07s	Reçu par le MI le 2022-12-19

